



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 28 mai 2004 à Monsieur NICOLAS Jean-Yves domicilié au lieu-dit « Kéresse » 56920 SAINT GERAND en vue d'exploiter, à cette adresse, un élevage de volailles comportant 69000 animaux équivalents dans deux bâtiments d'une surface totale de 2300 m² ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 6 mars 2013 à Monsieur NICOLAS Jean-Yves pour l'exploitation au lieu-dit « Kéresse » 56920 SAINT GERAND d'un élevage de volailles comportant 69000 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 14 janvier 2022 par l'**EARL DE KERSCOUARNEC** ;

Reconnaît avoir reçu de :

L'EARL DE KERSCOUARNEC dont le siège social est situé au lieu-dit « Kerscouarnec » 56930 PLUMELIAU-BIEUZY

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « Kéresse » 56920 SAINT GERAND d'un élevage de volailles comportant 69000 emplacements entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 3660-a ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le 19 JAN. 2022

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de SAINT GERAND
- M. NICOLAS Jean-Yves « Kéresse » 56920 SAINT GERAND